

# QUELLE SERA LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT ?

Source : *Débat Enerpresse/BIP*

Nous reprenons ci-après la synthèse du débat Enerpresse/BIP, qui s'est déroulé le 26 septembre à Paris dont le thème était : « Six mois après les élections françaises... quelle sera la politique énergétique du nouveau gouvernement ? ».

Avec :

- **Virginie SCHWARZ**, Directrice de l'énergie, Ministère de la transition écologique et solidaire
- **Fabien CHONÉ**, Directeur Général délégué, Direct Énergie
- **Hélène GELAS**, Avocat Associé, LPA-CGR avocats
- **Audrey ZERMATI**, Directrice Stratégie, Effy

Le débat était animé par **Stéphanie Frank**, journaliste à *Enerpresse*.

Le document ci-dessous est une synthèse des débats, lesquels ne sont pas retranscrits *in extenso*.

## Stéphanie FRANK

Bonjour à toutes et à tous et merci pour votre présence à ce nouveau débat. Nous nous intéresserons aujourd'hui à la politique énergétique du Gouvernement, trois mois après sa nomination. Après l'annonce du plan climat au mois de juin, Nicolas Hulot a détaillé certaines mesures dans le courant de la semaine passée. La stratégie logement a également été présentée la semaine dernière. Quant au plan d'investissement, l'annonce date d'hier. Le projet de loi de finances sera présenté demain. Le projet de loi sur les hydrocarbures quant à lui est discuté en commission à l'Assemblée Nationale. Enfin, le projet de loi sur le droit à l'erreur et la simplification devrait être présenté au mois d'octobre. Il me semble, Virginie Schwarz, que nous nous inscrivons dans une phase de très nette accélération.

## Virginie SCHWARZ

Effectivement, l'intention du Gouvernement et du Ministre de la transition énergétique consiste à s'inscrire dans la continuité des objectifs précédents, mais également à accélérer le rythme des mesures et réformes nécessaires à leur atteinte. Ces objectifs ont vocation à être confortés et à être portés par un mouvement que nous voulons irréversible.

**QUELLE SERA LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT ?**

Le plan climat, présenté avant l'été, renvoie à un large spectre, dépassant largement le thème du débat de ce jour. Il compte notamment un volet dédié à l'international lié à l'accord de Paris. Ce plan touche également le quotidien des Français au travers de la politique énergétique nationale. L'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 est nouveau. Il viendra irriguer tous nos travaux. Le plan climat permet également de traduire l'intérêt du Ministre pour la précarité énergétique et les questions de mobilité. Il a ainsi fait part de sa vision quant à la fin de la vente de véhicules thermiques en 2040. Nous avons au travers du plan climat affirmé le soutien à l'autoconsommation, confirmé l'arrêt des centrales à charbon pendant le quinquennat et mis en avant les contrats de transition énergétique devant accompagner les territoires et les entreprises confrontées à des mutations de leurs activités ou, à l'inverse, étant déjà à la pointe de la transition énergétique et souhaitant aller encore plus loin.

L'horizon 2040 devrait également consacrer la fin de la production d'hydrocarbures en France. Il sera au cœur des débats sur la loi relative aux hydrocarbures. L'accélération de l'augmentation du prix du carbone a été annoncée. La loi de transition énergétique prévoyait une trajectoire fixant un prix de 100 euros la tonne en 2030. Les évaluations réalisées après coup ont montré que ce prix n'était pas suffisant. Le projet de loi de finances, devant être annoncé demain, devrait prévoir une accélération de cette trajectoire.

**Stéphanie FRANK**

De quel ordre ?

**Virginie SCHWARZ**

Le Gouvernement l'annoncera demain. Le plan climat pose également comme principe le fait que la révision de la stratégie nationale bas carbone et la programmation pluriannuelle de l'énergie constitueront les outils privilégiés de notre stratégie. La feuille de route se veut ambitieuse et large. Elle permet également d'afficher le soutien voulu par le Président de la République à l'industrialisation des technologies de stockage.

Les assises de la mobilité ont été lancées le 19 septembre. L'exercice va au-delà des questions énergétiques et environnementales. Toutefois, l'un des groupes de travail sera axé sur la mobilité propre. Le processus donnera lieu à la remise d'un rapport par le CNTE, à l'organisation d'un forum ouvert sur internet, pour, au final, déboucher sur un projet de loi en début d'année 2018. Les éléments ressortant du débat seront repris dans le cadre de la stratégie de la mobilité propre, devant être annexée à la PPE.

La stratégie logement compte un axe relatif à la multiplication des rénovations énergétiques, afin d'éradiquer les passoires énergétiques et la précarité énergétique. Le grand plan d'investissement, présenté hier, d'un montant total de 57 milliards d'euros, compte 20 milliards d'euros dédiés à la transition énergétique, dont 9 milliards d'euros fléchés vers les bâtiments et la rénovation énergétique. En outre, 4 des 20 milliards d'euros seront concentrés sur la mobilité et la transition énergétique. Enfin, 7 des 20 milliards d'euros dédiés à la transition énergétique seront concentrés sur les énergies renouvelables et l'innovation énergétique pour la ville durable.

La loi sur les hydrocarbures est une mesure phare du plan climat. Nous ne donnerons plus de nouveau permis de recherche d'hydrocarbures. Les permis en vigueur arriveront progressivement à échéance. Ainsi, en 2040, la France ne devrait plus produire d'hydrocarbures.

**Stéphanie FRANK**

Hélène Gelas, il est selon vous difficile de cerner la politique énergétique du Gouvernement, celui-ci envoyant à la fois des signaux et des contre-signaux.

**QUELLE SERA LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT ?****Hélène GELAS**

Les choses avancent, mais nous attendons encore des mesures et précisions. Plusieurs projets de loi restent à présenter. Les annonces faites à date consacrent les objectifs du quinquennat précédent et traduisent une volonté d'accélération, ce qui va dans le bon sens. Pour autant, nous sommes dans l'attente d'un certain nombre de mesures concrètes de simplification. Je me réjouis d'entendre que le Gouvernement veut prendre des mesures pour rendre la transition énergétique irréversible. Pour cela, il devra aller plus loin, les mesures actuellement en place restant encore un peu trop timides. Je pense notamment à l'autoconsommation, que nous devons encourager de manière bien plus marquée. Des verrous restent à lever pour encourager les usagers par un accès simplifié au réseau et une clarification du principe et du régime juridique de l'autoconsommation. Je pense aussi au repowering en matière éolienne notamment qui attend un régime simplifié pour tenir compte de la réalité concrète d'un site déjà exploité depuis de nombreuses années. La politique gouvernementale va donc dans le bon sens, mais doit largement être amplifiée pour produire les effets escomptés.

**Stéphanie FRANK**

Virginie Schwarz, quel est le calendrier de la PPE ?

**Virginie SCHWARZ**

Le PPE constitue le cadre de déclinaison de notre politique énergétique. Il doit permettre de cadencer les actions à court terme, sans nous en tenir à des horizons de long terme. La première PPE a été publiée en 2016. Elle est censée être révisée au début de chaque quinquennat, en vue d'intégrer les orientations voulues pour le nouveau Gouvernement. Nous venons d'engager cette démarche de révision. En fin d'année 2018, la PPE révisée et la stratégie nationale bas carbone devraient être disponibles. Les ateliers sectoriels et transversaux travailleront jusqu'à la fin de l'année 2017. Ils feront intervenir les parties prenantes et un certain nombre d'experts. En parallèle, différents scénarios seront modélisés. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2018, nous devrions lancer une phase de concertation avec le public. La modélisation macroéconomique devrait être finalisée au printemps 2018. Sera conduit dans le même temps le processus d'évaluation environnementale. Un premier texte de PPE serait présenté à l'été, puis soumis aux nombreuses consultations obligatoires. Le processus d'adoption devrait donc aboutir en fin d'année 2018.

**Stéphanie FRANK**

La PPE va reposer la question du nucléaire, dont le plan climat ne parlait pas. Vous attendez l'avis de l'ASN pour déterminer les réacteurs à fermer. Quel est le calendrier sur ce dossier ?

**Virginie SCHWARZ**

Le Ministre a bien précisé que le nucléaire faisait partie des sujets qui devaient être débattus dans le cadre de la PPE. Le calendrier est donc celui que je viens de vous indiquer. En termes de sûreté, l'avis de l'ASN sera déterminant. Il nous faudra également tenir compte de l'objectif de réduction à 50 % du nucléaire en 2025. La dimension climat sera également intégrée. Nous n'allons évidemment pas fermer les centrales nucléaires pour les remplacer par des centrales à gaz. Enfin, nous devons poursuivre un objectif de sécurité d'approvisionnement.

**Stéphanie FRANK**

Sur ce dernier point, de nombreux acteurs s'inquiètent de l'absence de remplissage des outils de stockage.

**Virginie SCHWARZ**

Ces dernières années, les stockages de gaz sont moins remplis, et ce pour des critères de marché.

**QUELLE SERA LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT ?**

Économiquement, il est moins intéressant pour les fournisseurs d'avoir recours au stockage, l'écart de prix entre l'hiver et l'été s'étant réduit. Une première réforme du système de stockage a été proposée après la promulgation de la loi de transition énergétique, mais il n'a pas convenu au Conseil d'État. Nous relançons le processus et comptons aboutir pour l'hiver gazier 2018/2019. Pour autant, cela ne nous dispensera pas de débattre, dans le cadre de la PPE, sur le niveau pertinent de stockage.

**Stéphanie FRANK**

Fabien CHONÉ, que pensez-vous de cette réforme ?

**Fabien CHONÉ**

La nouvelle politique énergétique, qui nous est présentée, comporte de grands plans d'investissement, dont les dépenses prévues sont précisément détaillées. Or, nous voyons où va l'argent, mais nous ne voyons pas d'où il vient. Je ne nie pas qu'il faille investir massivement, mais il est probable que les finances publiques ne suffisent pas à soutenir à elles seules l'effort annoncé. Des investissements privés seront donc nécessaires. Il faudra inciter les acteurs privés à investir, notamment en garantissant l'existence d'une concurrence pérenne en France. Pour cela, il est nécessaire de donner une visibilité sur les règles. Cela revient à assurer une stabilité. Cette stabilité est d'abord juridique, notamment au regard du droit communautaire, mais passe également par la rationalité économique.

Les acteurs privés souhaitent par exemple savoir si le Gouvernement saurait rendre un arbitrage en faveur de la transition énergétique lorsque cela se fait aux dépens de l'opérateur historique. Cette question nous préoccupe. Le Gouvernement précédent a essayé de rendre un arbitrage de ce type sur le nucléaire, mais n'y est pas réellement parvenu. Ce débat est très prégnant sur la question des tarifs réglementés : Pour nous, les tarifs réglementés entravent la concurrence au détriment du pouvoir d'achat, de l'innovation et donc de la transition énergétique. In fine, ils pénalisent donc les consommateurs et la collectivité dans son ensemble,

Par ailleurs, concernant la réforme du stockage de gaz, le nouveau dispositif est plus solide et permet de donner aux opérateurs la visibilité nécessaire. Cependant, il ne s'attaque à la question de la sécurité d'approvisionnement que de manière partielle, sans traiter le problème sous tous ses aspects et donc de manière pérenne.

**Stéphanie FRANK**

En juin, le Conseil d'État a déclaré les TRV gaz illégaux et contraires aux droits de l'Union européenne. Ils devraient logiquement être abrogés.

**Virginie SCHWARZ**

Le Gouvernement prend acte de la décision du Conseil d'État, même s'il la regrette. Il en tirera les conséquences au travers de la réglementation.

**Stéphanie FRANK**

Quelle pourrait être la décision du Conseil d'État sur les TRV électricité ?

**Hélène GELAS**

Rien ne garantit une décision identique puisque le Conseil d'État n'a pas examiné l'ensemble des critères, mais le contexte est similaire et pourrait parfaitement conduire à une décision dans le même sens.

**Virginie SCHWARZ**

Cela étant, le Conseil d'État a pointé quelques différences entre le gaz et l'électricité.

**QUELLE SERA LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT ?****Fabien CHONÉ**

Du point de vue du droit communautaire, trois critères peuvent rendre les tarifs réglementés acceptables : l'intérêt général, la proportionnalité et la non-discrimination. Les tarifs du gaz ne remplissent pas le premier critère. Les tarifs de l'électricité, s'ils passaient le premier critère, ne passeraient pas le deuxième et encore moins le troisième. Tout le monde le sait, y compris le Ministre. Tout le monde sait que les tarifs réglementés constituent une entrave à la concurrence et favorisent l'opérateur historique. Ils constituent un frein à l'innovation et à l'investissement, ce qui est néfaste pour les consommateurs et la collectivité. Par ailleurs, à long-terme, ils pénalisent directement l'opérateur historique en enfermant l'opérateur historique dans une logique d'inaction.

**Virginie SCHWARZ**

Je conteste l'idée que les TRV constituent une entrave à la concurrence dans le contexte français. Nous les avons réformés progressivement, pour qu'ils soient contestables en fonction des paramètres pris en compte dans leur construction. Aujourd'hui, la moitié des consommateurs relève du marché libre. Les TRV n'ont donc pas entravé la concurrence dans notre pays.

**Fabien CHONÉ**

Selon la Cour européenne de justice, même lorsqu'un TRV couvre les coûts de l'opérateur historique et est contestable, il constitue une entrave à la concurrence. Par ailleurs, en électricité, le caractère contestable des TRV n'est pas garanti. Nous nous en rendrons compte très bientôt.

**Stéphanie FRANK**

Parlons à présent de la stratégie logement, avec Audrey Zermati.

**Audrey ZERMATI**

Les annonces sont nombreuses. Il est donc nécessaire d'attendre de connaître l'ensemble des mesures pour apprécier la stratégie et l'ambition du Gouvernement en matière d'efficacité énergétique. La stratégie logement est venue confirmer les objectifs établis lors du précédent quinquennat. Le grand plan d'investissement octroie des moyens pour porter ces objectifs. Il est vrai que ces moyens ne sont pas complètement à la hauteur des objectifs affichés. Au-delà du nombre de milliards mis sur la table, nous devons nous intéresser aux implications concrètes de la politique énergétique chez les particuliers. Nous devons aider ces derniers à passer à l'acte et à se lancer dans une rénovation énergétique. De ce point de vue, plusieurs choses manquent encore. L'information des particuliers demeure insuffisante. De nombreux dispositifs existent, mais restent insuffisamment connus au-delà des cercles d'initiés que nous constituons. Un autre enjeu renvoie à l'articulation entre les acteurs et les dispositifs, en vue de constituer un parcours structuré pour le consommateur souhaitant sortir d'une situation de précarité énergétique. Le financement constitue pour de très nombreux ménages un facteur déterminant. L'incitation financière au passage à l'acte constitue un axe incontournable. Sur ce point, nous saluons la décision du Gouvernement visant à verser le CITE sous forme de prime et non plus sous forme de crédit d'impôt. Les consommateurs doivent avoir une vision claire sur le reste à charge après prise en compte des aides. Enfin, et je dois noter que cela n'a pas été abordé dans les annonces du Gouvernement, les consommateurs ont besoin d'une assurance sur la qualité des travaux. Ils veulent pouvoir faire confiance aux professionnels en charge des travaux.

**Stéphanie FRANK**

Fabien CHONÉ, quel est votre point de vue sur les CEE ?

**Fabien CHONÉ**

Le coût de ce dispositif est très élevé. La démarche est très louable, mais nous conduit à des mesures

**QUELLE SERA LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT ?**

très coûteuses et dont personne n'a par ailleurs démontré l'efficacité. Les coûts ne sont absolument pas maîtrisés, puisque fixés par un marché très volatil. Ils sont finalement supportés par un nombre important de locataires - et non de propriétaires -, ce qui est particulièrement injuste.

**Audrey ZERMATI**

Je ne vais pas défendre le système des CEE. Ce système existe et, certes, peut être amélioré. Je note cependant que 85 % des usagers profitant de l'isolation des combles à 1 euro disent qu'ils n'auraient pas fait faire les travaux sans la prime CEE.

**Virginie SCHWARZ**

Depuis sa mise en place voici presque 15 ans, le CEE a fortement évolué. Il permet de toucher un très grand nombre de Français. Le CEE peut servir de base à un accompagnement plus large, lequel renvoie à la responsabilité de l'ensemble des acteurs. La force du CEE consiste à ne pas se limiter à une approche financière, mais au contraire à engager une vraie démarche d'accompagnement. Plusieurs opérations d'évaluation de l'efficacité du dispositif ont été réalisées, dont certaines par l'Ademe. Un rapport de la Cour des Comptes est également venu porter un regard sur ce dispositif. Celui-ci est imparfait, mais monte en puissance.

**Stéphanie FRANK**

Virginie Schwarz, disposez-vous d'informations sur les dossiers bloqués à la Commission européenne, notamment les concessions hydroélectriques et l'ARENH ?

**Virginie SCHWARZ**

Nous avons largement progressé dans notre approche des dossiers avec la Commission européenne. Ces progrès sont dus aux deux parties. Nous avons appris à mieux présenter nos dossiers et aller au-devant de la Commission sans attendre les contentieux. Toutefois, certains dossiers restent complexes. Sur l'ARENH, nous devons continuer à travailler et préciser plus clairement nos attentes. Sur les concessions hydroélectriques, nous sommes en désaccord complet avec la Commission européenne. Les modalités d'ouverture progressive sont contestées par la Commission, laquelle se repose selon nous sur un diagnostic totalement inexact du marché français de l'électricité.

**Stéphanie FRANK**

Passons aux questions du public.

*Questions du public***Anne BRINGOT**

Les associations de protection de l'environnement ont salué les annonces de Nicolas Hulot concernant les familles les plus précaires. Hélas, les aides fléchées vers les propriétaires modestes ont fondu, passant de 4 milliards d'euros à 1 milliard d'euros. Les 3 milliards d'euros restants vont au logement social. Dans ces conditions, nous sommes loin de pouvoir atteindre les ambitions fixées en matière de rénovation des passoires énergétiques.

**Virginie SCHWARZ**

La stratégie propre à la rénovation nous permettra d'en savoir plus sur ce point. Notons par ailleurs que le chèque énergie sera généralisé en 2018 et permettra de toucher 4 millions de ménages.

**Philippe ANGOSTURE**

Je souhaite revenir sur les CEE et m'interroge sur le fait que l'assiette repose sur les fournisseurs.

**QUELLE SERA LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT ?**

Ces derniers sont ainsi amenés à faire savoir à leurs clients que leur objectif consiste à leur vendre moins d'énergie. Pourquoi ne pas cibler les secteurs dont la responsabilité dans la performance énergétique serait plus engagée ?

**Virginie SCHWARZ**

Vous touchez le cœur de ce qu'est le CEE. Ce dernier doit parler directement au consommateur. De ce point de vue, le fournisseur d'énergie est le mieux placé. Clairement, le fournisseur d'énergie ne doit pas chercher à vendre davantage d'énergie, mais doit se tourner vers les services énergétiques. Ces derniers constituent un relais de croissance dans un contexte où nous œuvrons pour la sobriété énergétique.

**Fabien CHONÉ**

Je suis tout à fait d'accord. Les fournisseurs ne sont plus des vendeurs de kWh, mais des fournisseurs de solutions énergétiques. La vente de kWh constitue un modèle du passé. En revanche, je note que le fournisseur est en relation avec l'occupant, lequel n'est pas nécessairement le propriétaire du logement. Dans ces situations, le fournisseur n'est pas en contact avec le décideur, ce qui nuit à l'efficacité des dispositifs de rénovation énergétique proposés.

**Un intervenant**

France Stratégie a récemment publié une étude, selon laquelle le système énergétique allemand va dans le mur.

**Virginie SCHWARZ**

À titre personnel, je me garderais bien de donner des leçons à nos collègues allemands. Cela étant dit, nous tenons compte des conclusions de cette étude, même si les systèmes énergétiques des différents pays européens continuent à présenter des différences fondamentales.

**Helene GELAS**

L'Ademe quant à elle a publié plusieurs études, et notamment une établissant que l'éolien rapporte davantage qu'il ne coûte. De son côté, EDF a indiqué que l'EPR ne serait pas compétitif face aux énergies vertes et renouvelables. La conclusion de l'étude citée n'est donc pas applicable au cas français.

**Jérémie LESSART**

Le Gouvernement pourrait-il fixer un prix plancher du CO<sub>2</sub> ? Je suis par ailleurs étonné de la non-application de la loi LTECV, permettant un meilleur contrôle public de la production hydro-énergétique. S'il existe un contentieux, la loi reste applicable.

**Virginie SCHWARZ**

Nous sommes en désaccord sur les modalités de mise en œuvre de la loi. Nous n'allons donc pas appliquer la loi d'une manière qui nous mènerait à d'autres contentieux. S'agissant du CO<sub>2</sub>, la France est l'un des pays militant le plus activement pour l'instauration d'un prix à l'échelle internationale. En Europe, le sujet ne fait pas consensus.

**Jean Pierre OUETTE**

Avec le développement des énergies renouvelables, nous entrons dans une ère marquée par la faiblesse du coût marginal. Or nous continuons à raisonner sur la base de l'économie d'énergie. Rien n'est dit sur la puissance appelée.

**Virginie SCHWARZ**

Nous vivons un profond changement de paradigme. Nous nous orientons vers des énergies ayant un

## QUELLE SERA LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DU NOUVEAU GOUVERNEMENT ?

coût marginal faible. Cela modifie en profondeur le modèle de rentabilisation des équipements. En d'autres termes, comment parviendrons-nous à financer les investissements ? À Bruxelles, nous militons pour le développement des contrats de long terme, afin de sécuriser ces investissements.

### **Franck RIBONOVITCH**

Les conditions de marché sont telles que nous risquons d'atteindre le plafond de l'ARENH. Quel calendrier est-il envisagé pour instruire le sujet ?

### **Virginie SCHWARZ**

Nous attendons les conclusions de la CRE. Sur cette base, nous finaliserons nos propres réflexions.

### **Fabien CHONÉ**

La question du plafond de l'ARENH est une question essentielle, dont nous demandons de longue date le traitement, au bénéfice du consommateur qui est le principal bénéficiaire de ce dispositif. L'ARENH garantit en effet l'accès du plus grand nombre à une énergie décarbonée et compétitive.

### **Virginie SCHWARZ**

En effet, l'ARENH a vocation à profiter au consommateur final et non au fournisseur pour qu'il optimise sa marge.